

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°2/2024

Objet :

Demande
d'indemnité pour
Céline FAORO

Certifié exécutoire
par la Maire, le

01/02/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 09 janvier 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Muriel POLLART, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Laury FLIPPE, Laurent DHE, Sylvie COUSIN.

Absents excusés : Angélique BARBIER, Daisy LAINE.

Procurations :

Angélique BARBIER donne procuration à Catherine GERARD

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte, Madame BARBIER donne lecture de la demande d'indemnité transmise par Maître Christian HANUS, avocat de Madame Céline FAORO. Cette demande d'indemnité fait suite aux arrêtés de suspension puis de révocation pris par le Maire précédent et annulés sur décision du Tribunal Administratif de Lille le 10 décembre 2021. Le montant total de l'indemnité demandée s'élève à 15 871,42€.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi de cette indemnité de 15 871,42€ en faveur de Madame Céline FAORO.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

